

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT**

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 10 mars 2015 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs, 1, rue St-Pierre, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ère) suivants :

Mesdames Christine Ouellet et Christiane Veilleux

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

### **2015-29 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et il est résolu d'adopter l'ordre du jour après avoir enlevé les points 12 à 16 et il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉ**

### **2015-30 PROCES-VERBAL**

**ATTENDU QU'**une copie a été remise à chaque membre du conseil avant la séance;

**ATTENDU QUE** le procès-verbal reflète les délibérations du conseil;

**À CET EFFET**, il est proposé par le conseiller Francis April et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2015 et ce tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### **2015-31 APPROBATION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par prélèvement;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la dg/ sec-très. à payer les comptes totalisant 110 603.30 \$.

**ADOPTÉ**

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

( Assemblée générale, récupération, bénévole Info Dimanche)

### **2015-32 ATELIER FLEURONS**

**CONSIDÉRANT QUE** durant la présente année, la municipalité aura la reclassification de Fleurons;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et unanimement résolu d'inscrire une personne à l'atelier Fleurons qui aura lieu à La Pocatière le mercredi 8 avril 2015. Le coût de l'inscription est 150\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

### **2015-33 DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu que la municipalité de Saint-Clément autorise les employés en déneigement à assister à la rencontre qui se tiendra le 30 mai 2015 à Saint-Paul de la Croix pour souligner la fin de la saison hivernale. Le coût de l'activité est de 25\$/pers.

**ADOPTÉ**

### **2015-34 RÈGLEMENT # 183 PERMIS**

**ADOPTION RÈGLEMENT #183 MODIFIANT LE « RÈGLEMENT NO 124 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » CONCERNANT LA MODIFICATION DES TARIFS POUR LA CONFECTION DES**

**DOCUMENTS REQUÉRANT UN PERMIS OU UN CERTIFICAT, L'AJOUT D'UNE TARIFICATION POUR LES PISCINES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Clément est régie par le Code municipal du Québec et est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Clément a adopté le Règlement no 124 le 04 novembre 1991 et que ce règlement est entré en vigueur depuis le 10 novembre 1991;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil peut en vertu de l'article 119 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme établir un tarif d'honoraires pour la délivrance des permis et des certificats suivant le type de construction ou d'usage projeté;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère opportun de modifier le chapitre 3 à la section PERMIS ET CERTIFICAT;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du 10 février 2015;

À ces causes,

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement #183 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit;

Article 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le présent règlement s'intitule (Règlement #183 modifiant le « Règlement no 124 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » concernant la modification des tarifs pour la confection des documents requérant un permis ou un certificat, l'ajout d'une tarification pour les piscines.

Article 3 : La sous-section 3.3.1 de la section 3.3 du Chapitre 3 du règlement no 124 intitulée PERMIS ET CERTIFICATS est modifiée de la façon suivante :

Les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats sont les suivants :

PERMIS

1. Bâtiment principal -Construction	50.00\$
-Modification	25.00\$
2. Bâtiment accessoire -Construction	25.00\$
-Modification	25.00\$
3. Bâtiment public ou commercial - construction	100.00\$
- modification	100.00\$
4. Opération cadastrale	25.00\$
5. Installation septique	50.00\$
6. Aménagement incluant la modification et l'approfondissement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	25.00\$
7. Piscine	25.00\$

CERTIFICATS

1. Démolition	25.00\$
2. Déménagement	25.00\$
3. Abattage d'arbres	25.00\$
4. Pour l'affichage	25.00\$

Pour les travaux de réparation ou de modification évalués à moins de 1500.00\$ (main-d'œuvre et matériaux), un permis de sera pas obligatoire.

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

---

Eric Blanchard, maire

---

Line Caron, dg/secrétaire-trésorière

**ADOPTÉ**

#### **2015-35 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ABATTAGES D'ARBRES**

Le conseiller Denis Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement 184 sera adopté pour encadrer l'abattage d'arbres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

#### **2015-36 LOCATION DU TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ**

À la suite de l'appel d'offre paru dans le journal « Le Clémentois », une seule soumission a été reçue à la municipalité en date du 10 mars 2015.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron d'accepter l'offre de la Ferme Charlait inc. De Saint-Clément pour la location du terrain situé sur le lot P-25-J, P-25-K, rang 7, canton Denonville pour un montant de 700\$/année.

**ADOPTÉ**

#### **LUMINAIRES DE RUES**

Deux invitations ont été faites à des entrepreneurs électriciens pour la vente et l'installation des luminaires DEL, l'ouverture des soumissions est prévue le vendredi 20 mars à 11h.

#### **2015-37 DON : Semaine de l'action bénévole**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément participe financièrement pour un montant de 50 \$ comme aide à l'organisation de la semaine de l'action bénévole dans les Basques du 12 au 18 avril 2015.

**ADOPTÉ**

#### **2015-38 NOMINATION D'UN BÉNÉVOLE : INFO-DIMANCHE**

Il est proposé par madame Christine Ouellet et unanimement résolu de nommer monsieur René April comme bénévole de notre municipalité.

Que le conseil accepte de participer pour un montant de 75\$ comme contribution à la parution dans le journal Info-Dimanche.

**ADOPTÉ**

Dépôt du rapport de employé Sébastien Ouellet.

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le maire informe le conseil des rencontres tenues à la MRC des Basques durant le mois de février.

Monsieur Fabien Cayouette donne des informations concernant le fonctionnement de la MFR et invite le conseil à une visite des locaux de l'école lundi le 16 mars 2015 à 19h.

Une période de questions est allouée.

Monsieur Gino Sénéchal de la municipalité de Saint-Clément dépose au conseil un document portant la signature des résidents dans le secteur du 8<sup>e</sup> rang et Petit 8<sup>e</sup> rang.

Les élus vont étudier le dossier et se positionner sur le problème de la signalisation du secteur.

#### **2015-39 VENTE POUR TAXES :**

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Clément;

Ordonne la vente de la propriété située sur P-lot-18-A, rang 1, canton Hocquart ayant un solde au 10 mars 2015 pour les taxes impayées de 2012-2013-2014;

Mandate la MRC des Basque pour procéder à ladite vente selon la Loi;

Mandate la directrice générale de la municipalité lors de la vente, de protéger les créances de la Municipalité lors de la mise aux enchères.

**ADOPTÉ**

Prochaine table de travail : lundi le 16 mars 2015.

**2015-40 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Denis Roy d'ajourner au lundi 16 mars à 20h au lieu ordinaire des séances du conseil.

**ADOPTÉ**

-----

Eric Blanchard, maire

-----

Line Caron, dg/sec-très.